

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGIVILLERS DU 01 JUILLET 2019

Nombres de membres composant le conseil municipal : 10

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 1^{er} juillet 2019, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 25 juin 2019

Etaient Présents : Mmes Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Ouisa AFTIS, Isabelle BOZO, Sylvie PEINTE, MM Franck VILLENEUVE,
Formant la majorité des membres en exercice soit 6 élus

Etaient absents et représentés : M. Xavier GAILLET donne procuration à Mme Sylvie PEINTE, M. Alain THERET donne procuration à Mme Ouisa AFTIS

Etait absent et excusé : M. Christophe TOULLET

Séance ouverte à 20H07

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de M. Franck VILLENEUVE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal souhaite mettre les noms des votants lors de la prise de délibération

1 - Autorisation de signature du marché de la mission de coordination SPS pour la réhabilitation mairie-logement (2019/20)

La coordination « Sécurité Protection de la Santé » est demandée, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs. À cet effet, le maître d'ouvrage désigne un coordonnateur SPS, dont les rôles, missions et responsabilités sont définis par le Code du travail. Il s'agit de savoir qui débute le chantier et fournit les prestations obligatoires comme la base vie de chantier si nécessaire, orchestrer les différents artisans pour éviter qu'ils ne se marchent sur les pieds...

Madame le Maire explique que le marché a été passé et traité par l'ADTO. Il en ressort qu'une seule offre a été déposée par la société CFC à Antheuil-Portes pour un montant de 6360 € HT.

Il est donc proposé de retenir la société CFC à Antheuil-Portes pour assurer la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la réhabilitation de l'école en mairie et logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 2 voix CONTRE (Sylvie PEINTE et Xavier GAILLET) et 6 voix POUR (Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Ouisa AFTIS et Alain THERET, Isabelle BOZO, Franck VILLENEUVE)

- ATTRIBUE à la société CFC la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la réhabilitation de l'école en mairie-logements pour un montant de 6 360€ HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mme PEINTE fait remarquer qu'elle refuse de voter les décisions sur ce projet de réhabilitation de mairie et des logements car à ce jour il n'y a toujours de budget défini, pas de chiffres, et ne sait pas vers où vont les travaux.

2 - Autorisation de signature du marché « contrôle technique » pour la réhabilitation mairie-logement (2019/21)

Le contrôleur technique a pour mission de contribuer à la prévention des différents aléas techniques susceptibles d'être rencontrés dans la réalisation des ouvrages. Il intervient à la demande du maître de l'ouvrage et donne son avis à ce dernier sur les problèmes d'ordre technique, dans le cadre du contrat qui le lie à celui-ci. Cet avis porte notamment sur les problèmes qui concernent la solidité de l'ouvrage et la sécurité des personnes. Le maître d'ouvrage est la mairie, le maître d'œuvre l'architecte et l'ADTO, assistance à maître d'ouvrage.

En pratique, la mission débute dès la conception, se poursuit pendant la construction et finit à la réception de l'ouvrage. Le contrôleur technique analyse les risques et donne son avis au maître d'ouvrage sur la solidité de l'ouvrage, la sécurité des personnes et les éléments à contrôler conformément au contrat mais il ne prescrit pas de solution. Le maître d'ouvrage décide de la suite qu'il entend donner à ces avis.

Le marché a été passé et traité par l'ADTO. La mairie a reçu 3 candidatures. Il en ressort que le mieux disant est SOCOTEC de Creil pour un montant de 4 260 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 2 voix CONTRE (Sylvie PEINTE et Xavier GAILLET), 1 ABSTENTION (Franck VILLENEUVE) et 5 voix POUR (Elisabeth VAN DE WEGHE, Ouisa AFTIS et Alain THERET, Pierrette GORENFLOT, Isabelle BOZO)

- ATTRIBUE à la société SOCOTEC la mission de contrôle technique pour la réhabilitation de l'école en mairie et logements pour un montant de 4 260€ HT
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3- Délibération pour l'octroi pour un fonds de concours pour financer l'étude PMR par la communauté de communes du Plateau Picard (2019/22)

La CCPP propose aux communes de les aider à hauteur de 50 % du montant de la dépense HT, subvention plafonnée à 1000 €. Cette subvention permettra à la commune de diminuer les coûts d'intervention de l'architecte tout en synchronisant au mieux tous les aspects de la PMR mairie et salle des fêtes. Cette mission est donc confiée à Mme CREVECOEUR, architecte sur le dossier de la réhabilitation de l'école en mairie et logements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- SOLLICITE la communauté de communes du Plateau Picard pour l'octroi d'un fonds de concours pour financer l'étude PMR.
- AUTORISE Mme Le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce dossier.

Questions diverses

Plan modifié de Mme Crèvecoeur

Il prend en compte les principaux points évoqués lors de notre dernière réunion. La salle de bain est éclairée par une fenêtre côté rue de l'Eglise. Pour l'harmonie du pignon, elle en a créé une 2ème identique. Le voisin habitant au 14 de la rue Binons avait fait part dès la connaissance du projet de réhabilitation qu'il s'opposait à l'ouverture dans le pignon côté rue de l'église à cause du surplomb sur sa propriété. La rencontre de ce dernier avec Mme Crèvecoeur et le Maire a permis de comprendre les contraintes de chacun. Mme Crèvecoeur a souligné que les règles d'urbanisme

étaient respectées car le percement des fenêtres est à la bonne distance des propriétés. Dans un souci d'apaisement, Mme Crèvecœur a proposé des fenêtres oscillo-battantes verrouillées et translucides pour éviter le vis-à-vis. Reste à résoudre le problème du nettoyage des vitres sur lequel elle travaille. Le conseil municipal propose de percer des petites fenêtres sur la façade arrière ou Mme Bozo propose pour débloquer la situation, d'éclairer la salle de bain par une cloison vitrée qui donne sur la cuisine. M. Villeneuve souhaite que les ouvertures soient maintenues car les règles de l'urbanisme sont respectées.

L'appartement avec le grand séjour comprend 3 chambres et celui avec le plus petit séjour 2 chambres. Il n'y a plus de superposition entre les 2 étages des 2 appartements différents. Le parking a été réduit. L'ouverture au sud sera la même que les fenêtres existantes pour une question esthétique. L'œil de bœuf (côté SDF) a été agrandi car il sert de trappe de désenfumage. Le conseil municipal approuve ces changements.

Toutes les remarques seront transmises à Mme Crèvecoeur.

Distributeur de pain

Le boulanger de Cuise la Motte M. VISSE, qui va installer des distributeurs de pain à Lieuvillers et Pronleroy, s'est proposé de nous en déposer un. M. Villeneuve et Mme le maire l'ont rencontré. Il lui faut écouler minimum 16 € de marchandises par jour au prix de 0.95 € la baguette. Il proposera aussi des viennoiseries et des pains spéciaux. 2 livraisons par jour à environ 8 h et 16 h. Appareil distripain sur ledistrib.fr Il faut fournir l'emplacement le branchement et l'électricité. Coût 30€ en consommation d'électricité par an. Portes ouvertes de la boulangerie le 6 juillet à Cuise la Motte, 4 juillet mise en route à Lieuvillers. Le conseil municipal est d'accord pour en installer un avec toutefois une réserve sur la concurrence avec les boulangers des alentours. La machine est plutôt considérée comme du dépannage et un service rendu aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer. M. Lamart est passé pour nous proposer un devis d'installation à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique devant l'école dans un souci de proximité du courant et du stationnement.

Don foot Lieuvillers

Mme le maire présente une demande de subventions de la part du club de foot de Lieuvillers. 6 enfants d'Angivillers y jouent sur 120 licenciés. Le conseil municipal souhaite reporter la décision en septembre pour connaître le nombre exact d'enfants inscrit car il y a des départs au club de St Just.

Enregistrement des séances de conseil pour compte rendus

La secrétaire de mairie souhaiterait faire les comptes rendus de réunion à partir d'un enregistreur pour se faciliter la tâche. Il faut compter environ 100€. Ceci est tout à fait légal car les réunions sont publiques sauf en cas de huis clos (Ex : CCAS). Les enregistrements seront conservés à usage interne jusqu'à l'approbation du compte rendu par le conseil puis détruits. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Résultats commission eau et déchets ménagers

Le château d'eau de Lieuvillers va être nettoyé de l'intérieur début Juillet sans coupure de l'alimentation en eau. La CCPP va continuer le travail de maillage car certaines communes sont en manque d'eau ou ont une eau de mauvaise qualité. Il va y avoir 1 seul relevé de compteur par an et une estimation donc toujours 2 factures. Il faut mettre en garde la population de regarder régulièrement son compteur pour détecter d'éventuelles fuites. Le paiement de l'avance pour les branchements plomb de la rue de Bellois est reporté car le liquidateur du Syndicat des eaux vient

seulement d'être nommé (anomalie dans l'évaluation du patrimoine). La décarbonatation pour rendre l'eau moins dure va être refaite car l'entretien coûte cher et devient peu efficace.

Mme le maire propose d'envoyer le compte rendu de réunion des déchets ménagers avec les futures consignes de tri. Mme Isabelle BOZO intervient sur l'inégalité de traitement sur le ramassage des poubelles car en dépit des consignes les poubelles qui débordent ou des sacs à côté sont ramassés. Le nombre de sacs de déchets verts ne correspond pas à la surface du terrain. Dans d'autres communautés de communes ce sont des sacs en papier qui sont utilisés sans limitation et cela évite les sacs plastiques qui traînent. Mme le maire fait remonter l'information au pôle environnement.

Le rétrécissement de la chaussée intersection Route de Léglantiers Pronleroy.

Le dispositif fait ralentir, constaté par M. Alain THERET mais Mme Peinte souligne la dangerosité avec le matériel agricole, les poids lourds ou le bus car il faut se déporter sur la voie de gauche pour négocier le virage en entrant dans Angivillers. Le conseil municipal décide d'enlever le système de rétrécissement de route pour le remplacer par 2 céder le passage (à l'intersection, l'un sur la route de Léglantiers, l'autre sur la RD 36 en arrivant de Pronleroy) Vote 2 céder le passage POUR (Mmes Ouisa AFTIS, Sylvie PEINTE, Elisabeth VAN DE WEGHE M. Franck VILLENEUVE) 2 STOPS (Mmes Isabelle BOZO, Pierrette GORENFLOT). Mme le maire demande l'autorisation à l'UTD.

Mme Sylvie PEINTE demande où en est l'aménagement du bassin versant et les différents échanges pour finaliser le tour de ville. L'entreprise Forêts et Paysages et repassée pour établir un devis sur le fossé par rapport aux arbres à éliminer et conserver et la partie du fossé à réélargir. Mme le maire transmet le détail au conseil municipal. Elle prend rendez-vous avec le notaire et Mme VAN DE KERKHOVE pour mettre au point le dispositif pour être carré sur les délibérations à prendre. La société Axione responsable du passage de la fibre vient début juillet pour localiser exactement où elle passe pour faire l'entrée du chemin sans risque de coupure de la fibre. La famille Autiquet Waffelaert n'a pas encore été contactée pour le tour de ville.

M. Franck VILLENEUVE demande que la population soit au courant des travaux du bassin versant par l'intermédiaire du bulletin.

La séance est levée à 22h40

2019/20	Autorisation de signature du marché de la mission de coordination SPS pour la réhabilitation mairie-logement
2019/21	Autorisation de signature du marché « contrôle technique » pour la réhabilitation mairie-logement
2019/22	Délibération pour l'octroi pour un fonds de concours pour financer l'étude PMR par la communauté de communes du Plateau Picard

Réunion du 1^{er} juillet 2019

Elisabeth VAN DE WEGHE	Philippe NOBLECOURT
Pierrette GORENFLOT	Christophe TOULLET
Xavier GAILLET	Sylvie PEINTE
Ouisa AFTIS	Franck VILLENEUVE
Alain THERET	Isabelle BOZO

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE 16/07/2019
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT